

**Séance du 27 décembre 2024**

**PRESENTS** : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;

DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G.,  
Echevins  
SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S.,  
WALLEMACQ H., MEUNIER Q., DEWEER L., DELGUSTE B.,  
CORNELIS A., PLEYIERS J., HENRARD J., LAURENT L.,  
de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique ;

Vu la circulaire du Ministre des Pouvoirs locaux relative à l'élaboration du budget des communes de la Région wallonne pour l'année 2025 et à l'élaboration du Plan de convergence;

Attendu que depuis 2016, les communes doivent élaborer des prévisions budgétaires pluriannuelles;

Attendu que les Prévisions budgétaires pluriannuelles proposées au conseil sont les prévisions actualisées pour 2025-2029 suite au budget 2025 ;

Attendu que ces Prévisions budgétaires pluriannuelles doivent être arrêtées par le Conseil communal;

Vu le projet de prévisions budgétaires pluriannuelles actualisées entre 2026 et 2030 soumis au conseil de ce jour et établi suivant les grandes orientations suivantes :

Dépenses

Personnel : 2% d'index entre 2026-2030. La cotisation de responsabilisation est mise aux exercices antérieurs et elle est divisée de moitié suite aux dernières nominations.

Fonctionnement : mêmes chiffres que le budget 2025 sans augmentation

Transfert : augmentation annuelle de 5% pour la police et 2% pour le CPAS. Pour la Zone de secours, en attente de leurs prévisions pluriannuelles.

Dettes : suivi de chiffres de la dette auxquels ont été ajoutés +/- 30.000€ de charges d'emprunt par an entre 2026 et 2030.

Recettes

Prestation : le crédit spécial de recettes est interdit dans les prévisions pluriannuelles, donc les mêmes montants que le budget initial 2025.

Transfert : injection des prévisions pluriannuelles pour le Fonds des communes et les additionnels PRI et IPP, 2% pour les subsides excepté le subside APE qui est gelé pour le moment. Les additionnels pour les véhicules entre 2026 et 2030 tiennent compte du coefficient applicable en 2025, soit 1,128.

Dettes : pas de changement.

Au niveau des exercices antérieurs, le Directeur Financier est parti d'un boni réel ne tenant pas compte du crédit fictif du manque à gagner additionnels au PRI.  
A ce stade, la commune ne serait en boni qu'à partir de l'exercice 2027.

Les prévisions pluriannuelles sont pour le moment biaisées vu que nous ne disposons pas encore des prévisions réelles et officielles de la Zone de secours. D'après les informations officielles, dès 2025, l'augmentation serait d'un peu moins de 100%, donc elle doublerait.

Si l'augmentation de la zone de secours se confirme, on peut en déduire dès lors très facilement que l'administration communale dès 2025 se trouvera face à des difficultés financières importantes.

Vu le code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation ;

**ARRÊTE PAR** .....

Les prévisions budgétaires pluriannuelles entre 2026 et 2030 accompagnant les services ordinaire et extraordinaire du budget communal 2025.

La présente délibération sera transmise au Directeur financier en vue d'être annexée aux services ordinaire et extraordinaire du budget 2025.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN